

Direction Opérationnelle d'Ain Témouchent  
Sous direction technique.

### Décision de résiliation aux torts exclusifs

Référence : DO46/SDT/DRA/ 18./2021

Entreprise : ETP LINAGO      Sise : CITE 200 LOGTS N°69 BOUTLELIS ORAN

L'an deux mille vingt un, le dix huit de mois de février, il a été décidé ce qui suite :

- Vu le marche N°56//2020 du 03/12/2021 émanant de l'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N°04/DO46/DAL/2020 du 08/04/2020 qui a pour l'objet des travaux de canalisation urbaines; portant sur les deux projets LOT 05 ; Cite 70 LOGTS +150 LOTISSEMENTS HASSASNA et LOT 06 RIVE GAUCHE RECHGOUNE , signé entre la direction Opérationnelle d'ALGERIE TELECOM d'Ain Témouchent représentée par son directeur opérationnel par intérim Monsieur AMINE GUERMOUCHE et l'entreprise ETP LINAGO représentée par monsieur OTHMANE MOHAMED REDA BOUGUERBA Agissant en qualité de gérant .

-Vu les deux ordres de service de démarrage (ODS) des travaux DO46/SDT/14/2020 du 28/12/2020 DO46/SDT/13/2020 du 28/12/2020.

-Vu les deux PV d'ouverture des chantiers en date du 28/01/2021.

-Vu le retard non justifier enregistré de l'exécution des travaux.

-Vu le préjudice subi par l'entreprise ETP LINAGO généré par défaillance totale pour la réalisation des projets.

En dépit de l'envoi de deux mises en demeure et leur infructuosité qui sont adressées au gérant de l'entreprise sous référence DO46/SDTO/DRA/CRU/03/2021 du 17/01/2021 ; DO46/SDTO/DRA/CRU/07/2021 du 28/01/2021.

- La direction Opérationnelle d'ALGERIE TELECOM d'Ain Témouchent en sa qualité de contractant décide de prononcer, la résiliation du contrat de marche aux torts exclusifs de l'entreprise ETP LINAGO sis a l'adresse Cite 200 Log N°69 BOUTLELIS ORAN et ce conformément a l'article 39 du contrat de marche N°56/2020 du 03/12/2020, et en application des dispositions de la réglementation en vigueur.

- La direction Opérationnelle d'ALGERIE TELECOM d'Ain Témouchent, se réserve le droit d'appliquer l'encontre de l'entreprise ETP LINAGO les mesures réglementaires découlant de cette résiliation.

-La présente décision prendra effet dès sa notification au gérant de l'entreprise avec tout les voie règlementaire.

AIN TEMOUCHENT LE : **18 FEV 2021**  
LE DIRECTEUR OPERATIONNEL



ALGERIE TELECOM S.P.A  
Directeur Opérationnel

Signé : BOUALLEG Lyazid